



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

- Une demande de dérogation mineure (#2018-05) a été déposée relativement à l'immeuble sis au 109, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- La dérogation demandée vise à autoriser l'ajout d'une aire de chargement à l'intérieur de la marge de recul de 10 mètres imposée selon le Règlement de zonage n° 373. L'aire de chargement se retrouvera sur la façade avant de l'agrandissement du bâtiment ayant fait l'objet d'une dérogation le 24 septembre 2018 (#2018-02), se retrouvant à l'intérieur de la marge de recul avant qui est généralement de 7,5 mètres selon le Règlement de zonage n° 373.
- Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance extraordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 17 décembre 2018 à 20 h 00 à la salle du conseil, située au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha! Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 27^e jour de novembre deux mille dix-huit.

Mélanie Gagné, directrice générale